

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Réaménagement
emprunt
n°00003926539 CREDIT
AGRICOLE – budget
annexe PARC DE LA
ROCHE**

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,
Serap ALP à Farida LAID,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

REAMENAGEMENT EMPRUNT N°00003926539 CREDIT AGRICOLE – BUDGET ANNEXE PARC DE LA ROCHE

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** l’instruction M57 ;
- **Considérant** que la commune de Thiers a souscrit en 2022 un emprunt pour un montant de 850 000 euros sur 5 ans au taux de 0.39 % en vue du financement des aménagements du Parc de la Roche.
- **Considérant** que depuis la livraison de la tranche 1 des travaux, en 2019, aucun lot n’a été vendu. Les promesses de vente n’ont pas abouti.
- **Considérant** que compte tenu des délais de commercialisation, il est souhaitable de rallonger ledit emprunt sur une durée de 9 ans aux conditions suivantes :
 - Rachat et refinancement du prêt n°00003926539 avec mise en place le 28 janvier 2024 ;
 - Refinancement sur 9 ans en amortissable soit un rallongement de 5 ans en taux fixe 3.50 % selon le tableau d’amortissement joint à la présente délibération ;
 - Les frais s’élèvent à 0.10 % du montant emprunté, les indemnités de remboursement anticipés à 442,86 euros et les intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu’au 28 janvier 2024 à 2 431,48 euros soit un total de 3 555,66 euros à régler le 28 janvier 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l’opération aux conditions sus décrites sur le Budget annexe PARC DE LA ROCHE ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER